



**DECISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2018**

Le douze juillet deux mille dix huit

Le conseil municipal de la commune de SURY LE COMTAL (Loire) s'est réuni en session publique au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 05 juillet 2018, sous la présidence de Monsieur Le Maire.

PRESENTS : Mmes et Mrs MARTIN Y. - MAZET J. - BONNET S - BOASSO J.M. - HAREUX T. Adjoints PINATEL M-C.- MICHEL G.- MATILLON P. - FAURE L. - MERIDJI K - FRERY P. - GUILLELM Y. - KRAFFT N. - LEWER A. - BRESSET P. - FOURNEL I - YAVAZ Z. - FURNON R. - LANCELEVÉE N. - FOREST T - COCAGNE D Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : BERNARD R. pouvoir à FAURE L. - JACQUEMOND M pouvoir à MARTIN Y. - DOLE L pouvoir à BOASSO J.M. - CHAMPAVERT Y pouvoir à HAREUX T. - SZNYCER F. pouvoir à FURNON R. - BERNARD L. - DE VERON D.

ABSENTS : ROUX N.

Nombre de conseillers

En exercice	29
Présents	21
Votants	26

Secrétaire élu : BONNET Sylvie

Début de la séance : 20H00

Délibération n° 2018/12/07/69

Recrutement d'un Parcours Emploi Compétences pour le service des espaces verts et scolaire

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- d'approuver le recrutement d'un Parcours Emploi Compétences (P.E.C),
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération n° 2018/12/07/70

Budget de la commune - Décision modificative n° 1

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver la décision modificative n° 1 – Budget de la commune – Exercice 2018.

Délibération n° 2018/12/07/71

Budget de l'eau - Décision modificative n° 1

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver la décision modificative n° 1 – Budget de l'eau – Exercice 2018.

Délibération n° 2018/12/07/72

Don à 4 associations

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver la proposition présentée ci-dessus.

Délibération n° 2018/12/07/73

Convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Sury le Comtal et l'association familles rurales pour la gestion de la seconde micro-crèche.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'autoriser M. Le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens.

Délibération n° 2018/12/07/74

Convention financière pour la seconde micro crèche 2018/2019/2020

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention financière à hauteur d'un budget annuel de 9 520 € pour l'année 2018 et 16 320 pour les années 2019 et 2020.

Délibération n° 2018/12/07/75

Convention de versement d'un fonds de concours par Loire Forez Agglomération dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 24 voix pour et 4 abstentions décide :

- d'approuver la convention précisant les modalités d'octroi de ce fonds de concours et les obligations de chacune des 2 parties (Loire Forez agglomération et commune de Sury-le-Comtal) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, y compris après intégration de modifications formelles tant que le fond et les engagements financiers ne sont pas remis en cause.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents en lien avec ce dossier.

Délibération n° 2018/12/07/76

SIEL - EP Cottages des Verchères

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De prendre acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "EP Cottages des Verchères" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- D'approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la collectivité, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- De décider d'amortir ce fonds de concours en 10 années
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces à intervenir.

Délibération n° 2018/12/07/77

SIEL - Alimentation - 2 panneaux passage piéton - Côte Ste Agathe

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De prendre acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de ""Alimentation - 2·panneaux passage piéton Côte Ste Agathe" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution,
- D'approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la collectivité, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- De décider d'amortir ce fonds de concours en 1 année
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces y afférant.

Délibération n° 2018/12/07/78

Constitution d'un groupement de commandes – Réalisation de travaux d'aménagement de voirie de la rue du cottage des verchères et d'aménagement de la halte ferroviaire (assainissement et voirie) sur la commune de Sury le Comtal.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver la constitution d'un groupement de commandes avec Loire Forez agglomération pour la passation d'un marché de réalisation de travaux d'aménagements de voirie de la rue du cottage des verchères et d'aménagement de la halte ferroviaire (assainissement et voirie) sur la commune de Sury le Comtal. ;

- De valider la convention cadre afférente proposée et en autoriser la signature par M. le Maire ;
- De désigner un représentant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de ce groupement de commande.

Délibération n° 2018/12/07/79
Retrocession de la commune d'une concession temporaire

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver ce remboursement à Madame NOUVEL Josiane
- D'autoriser Monsieur le Maire à en signer l'acte correspondant et revendre cet emplacement au tarif en vigueur.

Délibération n° 2018/12/07/80
Budget eau – durée d'amortissement des compteurs

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver cette proposition

Délibération n° 2018/12/07/81
Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'adopter le nouveau tableau des effectifs, tel qu'annexé au présent rapport.
- De dire que les crédits sont inscrits au budget primitif de la commune – exercice 2018.

Délibération n° 2018/31/05/82
SIEL – Aménagement Gare de Sury le Comtal

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De prendre acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Aménagement Gare de Sury le Comtal " dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- D'approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la collectivité, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- De décider d'amortir ce fonds de concours en 10 années
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces à intervenir.

Fin de la séance : 21H05

Sury Le Comtal, le 18 juillet 2018

Le Maire,
Yves MARTIN

